

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

11 DÉCEMBRE 2012

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 11 décembre 2012, à 19 h 30.

À laquelle assemblée sont présents madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Luc Ricard, et Richard Tetreault, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Jocelyne Savoie, assistante-greffière.

---

RÉSOLUTION 2012-12-911      Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

---

RÉSOLUTION 2012-12-912      Acceptation des prévisions budgétaires 2013  
non consolidées de la Ville de Chambly

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal procède à l'adoption des prévisions budgétaires 2013 non consolidées prévoyant des dépenses de fonctionnement de 35 455 399 \$ et des revenus équivalents.

Les prévisions budgétaires non consolidées se détaillent comme suit :

Activités financières de fonctionnement	Non consolidés
<b>Revenus</b>	
Taxes foncières générales et tarification	28 347 678 \$
Paiements tenant lieu de taxes	813 049 \$
Services rendus aux organismes municipaux	956 282 \$
Loisirs et culture	732 513 \$
Droits sur les mutations immobilières	1 800 000 \$
Autres revenus (permis, amendes, intérêts)	1 068 302 \$
Transferts gouvernementaux	1 887 575 \$
Revenus transférés aux investissements	(150 000) \$
<b>Total des revenus</b>	<b>35 455 399 \$</b>

## Dépenses

Administration générale	5 737 940 \$
Sécurité publique	5 531 896 \$
Transport	4 928 435 \$
Hygiène du milieu	4 482 557 \$
Santé et bien-être	176 744 \$
Urbanisme et développement	1 231 959 \$
Loisirs et culture	5 346 662 \$
Frais de financement	2 515 036 \$
Remboursement de la dette à long terme	4 504 170 \$
Remboursement au fonds de roulement	1 000 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b><u>35 455 399 \$</u></b>

### Les différents taux de taxe prévus pour 2013 sont sommairement les suivants:

Le taux de base est fixé à 0,80066 du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

Les taux particuliers de la taxe foncière générale pour chacune des catégories sont les suivants :

	Du 100 \$ d'évaluation
Catégorie résiduelle :	0,80066 \$
Catégorie des immeubles de six logements et plus :	0,93961 \$
Catégorie des immeubles industriels :	1,88585 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels :	1,72856 \$
Catégorie des terrains vagues desservis :	1,60131 \$
Catégorie des immeubles agricoles :	0,80066 \$

La tarification pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères est établie comme suit:

Tarif par unité résidentielle	161 \$
Tarif par unité commerciale et industrielle	242 \$

La tarification pour l'enlèvement et la disposition des matières recyclables est établie comme suit:

Tarif par unité résidentielle	29 \$
Tarif par unité commerciale et industrielle	29 \$

La tarification pour le service d'eau potable est établie comme suit:

Tarif par unité résidentielle	119 \$
Tarif pour les unités commerciales et industrielles	au compteur

---

RÉSOLUTION 2012-12-913      Adoption du programme triennal  
d'immobilisations 2013-2014-2015

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015 qui totalise les sommes suivantes:

<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
14 038 650 \$	19 813 500 \$	28 308 150 \$

RÉSOLUTION 2012-12-914      Levée de la séance

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2012 à 19h30, soit levée.

---

Denis Lavoie, maire

---

Jocelyne Savoie, assistante-greffière